

Notes explicatives pour requête en réduction de frais

Le formulaire « Requête de réduction de frais » est à l'usage de toute personne ayant été trouvée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale et qui désire demander à un juge que les frais soient réduits au montant indiqué au constat puisqu'il reconnaît sa culpabilité relativement à cette infraction.

Ce document a été créé à titre d'information générale afin d'aider le requérant à remplir la requête en réduction de frais et sert uniquement de guide. Veuillez le lire attentivement avant de compléter votre demande. VEUILLEZ NOTER QUE LE PERSONNEL DE LA COUR MUNICIPALE NE PEUT VOUS AIDER À COMPLÉTER CETTE REQUÊTE. Nous vous suggérons de consulter un avocat pour tous renseignements supplémentaires.

➤ **QUI PEUT FAIRE CETTE REQUÊTE?**

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demander à un juge que les frais soient réduits au montant minimum fixé par règlement même s'il reconnaît sa culpabilité relativement à cette infraction. Une personne est déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans le délai requis.

➤ **OÙ ADRESSER SA REQUÊTE?**

Au greffe de la Cour municipale commune de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec), J5A 2G2.

➤ **QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA REQUÊTE?**

Dans les quinze (15) jours de la date où vous avez pris **connaissance** du jugement vous déclarant coupable. Si le délai de quinze (15) jours est expiré, vous pouvez faire une demande pour être relevé de votre retard en remplissant le paragraphe 3 de la formule ci-jointe et en y expliquant les motifs pour lesquels vous avez été dans l'impossibilité de présenter cette demande dans le délai imparti.

➤ **QUE SE PRODUIT-IL SI LA REQUÊTE EN RÉDUCTION DE FRAIS EST ACCEPTÉE?**

Si le juge accepte votre requête, les frais seront réduits et vous vous retrouverez dans la même situation où vous étiez avant votre condamnation par défaut.

➤ **QUE SE PRODUIT-IL SI LA REQUÊTE EN RÉDUCTION DE FRAIS EST REJETÉE?**

Si le juge rejette votre requête, le jugement sera maintenu et le montant indiqué au dernier avis envoyé deviendra exigible à la date d'échéance dudit avis.

➤ **QUELS SONT LES FRAIS À PAYER POUR PRÉSENTER UNE REQUÊTE?**

Des frais non remboursables de 20\$ pour une personne majeure et de 8\$ pour une personne mineure sont exigibles lors du dépôt de votre requête de réduction de frais. Le juge qui accueille ou rejette la requête peut ou non imposer des frais. **Tous les frais sont payables par mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la Ville de St-Constant, par paiement direct ou argent comptant, au comptoir de la Cour municipale.**

➤ **COMMENT REMPLIR LA REQUÊTE RÉDUCTION DE FRAIS?**

✓ L'en-tête : Inscrire le numéro de votre dossier, ainsi que vos nom et prénom à la section « partie requérante » et cocher la Ville où l'infraction reprochée a eu lieu;

✓ Les allégués :

Par. 1 : Inscrire la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'avis de jugement;

Par. 2 : Inscrire la façon ainsi que la date à laquelle vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable;

Par. 3 : Remplir ce paragraphe **uniquement** lorsque votre demande en réduction de frais est produite **après l'expiration** du délai de quinze (15) jours suivant la date à laquelle vous avez pris **connaissance** du jugement vous déclarant coupable;

Par. 4 : Exposer les motifs pour lesquels vous n'avez pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction vous avait été signifié, et ce, sans qu'il n'y ai eu négligence de votre part.

✓ Les conclusions : Indiquer l'objectif de votre requête en cochant la ou les cases appropriées et signer;

✓ Déclaration sous serment ou affirmation solennelle : Remplir la section « Déclaration sous serment ou affirmation solennelle » et la signer en présence du commissaire à l'assermentation dûment autorisé;

Peuvent recevoir les affirmations solennelles, les commissaires à l'assermentation ou tout membre d'un ordre professionnel.

✓ Avis de présentation : Communiquer avec le greffier de la Cour municipale de Saint-Constant pour connaître les dates disponibles et l'heure où votre requête sera entendue et inscrire ces renseignements audit avis avant de le dater et de le signer;

✓ Signification de la requête : Signifier une copie de votre requête **au moins 5 jours francs avant la date de sa présentation**.

Vous devez être présent(e) à la date et heure indiquée à votre avis de présentation, car, en votre absence, votre requête sera rayée du rôle. Gardez une copie de votre requête pour vous-même et ayez-la en main lors de l'audition de la requête.

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE SAINT-CONSTANT

Dossier numéro _____

Partie requérante

c.

Ville de Saint-Constant

Ville de Delson

Représentée par Me Gilles Chaloux, avocat
Partie intimée

Requête en réduction de frais
(Art. 261 du Code de procédure pénale)

À L'HONORABLE JUGE DE CETTE COUR, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier
mentionné ci-dessus; *(date du jugement)*
2. J'ai pris connaissance de ce jugement le _____ de la façon
suivante : *(date de connaissance du jugement)*

3. Je demande que soient annulées les conséquences de mon retard à présenter cette requête
dans le délai de quinze (15) jours de la date où j'ai pris **connaissance** du jugement pour les
motifs suivants *(établir votre impossibilité à présenter votre requête dans ce délai si applicable) :*

4. Bien que reconnaissant être coupable de l'infraction reprochée, je n'ai pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction m'ait été signifié pour les motifs suivants :

5. J'estime donc ne pas avoir à payer les frais excédentaires qui me sont imposés pour mon défaut de comparaître.

PAR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL :

D'ACCUEILLIR

- la demande pour être relevé des conséquences de mon retard à présenter cette requête dans le délai imparti (si applicable);
- la demande de réduction de frais;

D'ORDONNER que les frais soient réduits au montant minimum fixé par règlement.

Signé à _____, le ____ jour du mois de _____ 20__

Partie requérante

DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné(e) _____ né(e) le _____ domicilié(e) au
_____ Tél. _____

Déclare sous serment Affirme solennellement

1. Que je suis la partie requérante;
2. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ À _____, LE ____ jour du mois de _____ 20__

Partie requérante (Signature uniquement en présence de la personne autorisée)

Déclare sous serment Affirme solennellement

Devant moi à _____ ce ____ jour du mois _____ 20__

Personne autorisée à recevoir le serment ou l'affirmation solennelle

AVIS DE PRÉSENTATION

Ville de Saint-Constant
Représentée par Me Gilles Chaloux, avocat
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, Québec
J5A 2G2

Prenez avis que la présente requête sera présentée devant le juge de la Cour municipale de Saint-Constant, siégeant au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant

le _____ à _____ heures, ou aussitôt que la requête pourra être entendu.

Le ____ jour du mois de _____ 20__

Partie requérante